**Premier COPIL de rédaction du guide national PTGE**

**Compte-rendu de la réunion du vendredi 22 avril 2022 (15h30 à 17h)**

**Documents de séance de la réunion :**

PPT COPIL PTGE – Document sur la méthodologie de travail pour l’élaboration du guide national PTGE

Présents :

Amélie Coantic (DEB), Luc Servant (APCA), Didier Portelli (Institution Adour), Chiara Deleonardis (FP2E), David Enjalbal (AEAG), Cyrielle Vandewalle (FNCCR), Alexis Guilpart (FNE), Jérôme Hors (MAA), Frédéric Ernou (APCA), Catherine Gremillet (ANEB), Bastien Garitaine (DEB), Alexandra Lequien (DEB), Mathilde Morel (DEB), Emeline Rolland (AEAG), Xavier Marly (DREAL Grand-Est), Benoit Louchard (APCA), Anais Lortet (AESN), Berengère Blin (DREAL Occitanie), Pierre Piton (DRAAF Centre-Val-de-Loire), Hamid Oumoussa (FNPF), Julie Sendzik (ANEB), Laurence Gourcy (BRGM), Jean-Sébastien Sauvourel (Villes de France), Martin Gutton (AELB) et Maëlle Drouillat (ACTeon).

Jean Launay : excusé.

**1) Introduction**

La DEB introduit la réunion en explicitant l’objectif du guide. Il s’agit d’identifier les étapes pertinentes d’élaboration du PTGE et de mettre en avant des exemples, des bonnes pratiques et des recommandations pour mener à bien ces étapes. Il ne s’agit pas de définir un cadre rigide mais de mettre en avant des options et des retours d’expériences. Les porteurs de projet PTGE et les acteurs de l’eau du territoire sont les cibles de ce guide, le document devra être agile, synthétique, allant à l’essentiel.

Même si l’élaboration du guide ne figure pas en tant que tel dans les annonces du Varenne de l’eau, il s’agit d’un outil très attendu par les porteurs et les acteurs de la démarche.

Le guide aura une visée opérationnelle, prendra en compte la matière existante, les premières recommandations de la mission d’inspection sur les PTGE et les pistes d’amélioration identifiées au sein du GT PTGE Varenne Agricole de l’eau, présidé par Luc Servant et Jean Launay.

Suite à une question de Luc Servant sur l’additif à l’instruction PTGE du 7 mai 2019, la DEB indique que cet additif est en cours de validation par les Cabinets. L’additif viendra pointer le rôle de l’Etat, et plus spécifiquement celui des préfets en cas blocages persistants. Il n’y a à ce jour pas de date connue pour la sortie de ce texte.

**2) Présentation de l'avancement des travaux sur l’élaboration du guide**

L’objectif de ce COPIL est la rédaction du guide d’ici à la fin de l’année. Le MTE revient sur le rétroplanning avec 4 COPIL et 3 GT PTGE programmés d’ici fin 2022.

Le MTE indique qu’en plus du bureau d’étude accompagnant la réalisation du guide (ACTeon), des contacts ont déjà été pris avec certaines structures pour bénéficier de leur expertise (INRAE, ACTA, OFB, BRGM). Certains de ces experts seront plus particulièrement mobilisés sur la rédaction d’annexes selon leurs domaines de compétences.

Pour bénéficier de retours d’expérience, une liste de porteurs de projet a été constituée (avec l’appui de l’ANEB). Les porteurs de projets seront contactés par le bureau d’étude qui synthétisera différents types d’éléments permettant d’alimenter le guide.

**3) Recensement des demandes et des besoins autour de l’élaboration du guide**

3)a) Remarques d’ordre général

L’ANEB souhaite que ce guide soit évolutif (version en ligne, qui pourrait s’alimenter de contributions de groupes de travail, de nouveaux Rex...) et pose la question du lien avec le centre de ressources. Selon l’ANEB, le guide doit s’adresser aux seuls porteurs de projets, qui sont en charge de la démarche PTGE. Une partie en amont du guide, pour décrire l’identification du porteur de projet est préconisée.

Le MTE indique que la gouvernance dans la déclinaison des PTGE est large, de nombreux acteurs diversifiés se posant également des questions sur la démarche. Il serait opportun d’élargir le public cible à l’ensemble des acteurs de la démarche. Une réflexion sera entamée sur la façon de répondre à certains de leurs questionnements au sein du guide (annexes spécifiques, explicitation claire des rôles de chaque structure aux différentes étapes, etc.). Concernant le centre de ressources, le MTE confirme que l’idée est intéressante mais l’effort est actuellement mis sur le guide, prioritaire, le MTE n’ayant pas la capacité de mener ces travaux de front. L’AEAG mentionne l’existence d’une plateforme centralisatrice / centre de ressources à l’échelle de son territoire (en partenariat avec les Régions). Il pourrait être étudié la possibilité d’une mutualisation évitant ainsi de démultiplier les plateformes. Le MTE prend acte de cette possibilité.

La délégation de bassin Adour Garonne souhaite que soit précisé clairement le rôle de chaque instance (et acteur) à chaque étape afin d'anticiper les difficultés (qui peuvent différer selon les étapes) et prévoir des bilans/rex par phase. Sur la phase de diagnostic, elle indique qu’il ne faut pas se fermer les portes sur les méthodes (ex pour le diagnostic: livre blanc, diagnostic agraire, guide INRAe). Concernant la mise en œuvre d’un PTGE, le fait de de disposer de modalités de financement adaptées et prévues à l'avance pour les projets, permet d’éviter en fin de parcours de décourager les acteurs en n'ayant pas assez  
pris en compte  cet aspect financier, qui conditionne beaucoup les réalisations. Par ailleurs, une animation suffisante est nécessaire pour que les actions se fassent en lien avec des acteurs pertinents sur le terrain et pour appuyer le portage des actions qui ont été programmées.

Dans l’ensemble, les participants soulignent leur forte attente sur le contenu du guide en termes de retours d’expérience.

3)b) Remarques sur le plan, le contenu des différentes parties et les annexes

Le plan et contenu des différentes parties du guide s’appuie sur des éléments de cadrage préalables identifiés par la mission d’inspection PTGE. Le MTE présente le plan proposé, insiste sur l’importance de la gouvernance, de l’état des lieux prospectif et des indicateurs de suivi et d’avancement de la démarche.

Certains participants signalent que pour un guide s’adressant aux porteurs de PTGE, les parties I.1.a. (Définir les cercles de gouvernance) et I.1.b (Identifier le/les porteurs de projet) ne sont pas bien placées ; il s’agirait plutôt de les insérer en tant qu’élément introductif du guide ou prérequis de la démarche.

L’institution Adour demande à ce que le guide aborde la place et le rôle des « garants de la concertation ». Certains retours d’expérience questionnent sur l’accompagnement de ces garants ; il ne faut pas que les garants imposent la forme de la co-construction. Il est également demandé de prévoir dans ce guide, la description du rôle de chaque instance à chaque étape du PTGE. Un exemple de programme d’actions est également préconisé en annexe du guide.

Pour FNE, dans la partie II. « Etat des lieux et diagnostic », les titres mettent le focus sur les besoins des usages. Il est demandé à ce que la prise en compte des besoins des milieux soit davantage lisible dans le plan et bien présent dans le contenu. Il est également rappelé par FNE que les économies d’eau doivent être décrites dès cette étape d’état des lieux et de diagnostic.

Il est demandé par la FP2E si le guide peut être l’occasion d’aborder les solutions existantes autour de la réutilisation des eaux usées. La demande est prise en compte ; une annexe sur la REUSE sera proposée.

Le titre du III.3. « Contractualisation du programme d’action » devrait être reformulé pour mettre en évidence la question des financements qui doit être traitée. C’est un point crucial du plan d’actions et souvent, point de blocage.

L’APCA indique que l’annexe sur les différentes possibilités de financements est importante.

Les participants insistent sur le fait que les annexes ne doivent pas être directives en termes d’outils à utiliser, elles doivent montrer les possibilités et les complémentarités. Selon le contexte et la pertinence, le choix de l’outil devrait être laissé au territoire, les annexes proposant seulement certains types d’outils. Dans ce cadre, il est fait mention de la difficulté à adopter un niveau d’écriture adapté (par exemple dans le fait de proposer des cahiers des charges « types »), pour assurer un détail suffisant tout en s’assurant une applicabilité large de l’outil. L’AEAG indique notamment travailler sur une déclinaison opérationnelle du guide INRAe sur l’analyse économique et financière des PTGE.

**Le MTE conclut que le guide sera opérationnel et le fruit de la mutualisation des connaissances et exemples et RETEX. Il ciblera les porteurs de projet et les acteurs de la démarche.**